

7.00 crédits	15.0 h + 60.0 h	Q1
--------------	-----------------	----

Enseignants	Frogneux Cécile ;Pasquier Christine ;Riapolova Marina (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Pour les étudiants allophones, attester d'un niveau B2 en français et d'un niveau B2 en russe.
Thèmes abordés	Traduction de textes économiques, juridiques et techniques et/ou scientifiques
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Procéder avec esprit critique et rigueur à une recherche documentaire et terminologique adaptée au texte abordé ;</li> <li>2 Structurer et exploiter les résultats de la recherche documentaire et terminologique ;</li> <li>3 Transposer par écrit en français un texte spécialisé rédigé en russe en respectant le sens, le registre, la terminologie propre au domaine traité.</li> </ol> <p><b>Contribution de l'unité d'enseignement au référentiel AA du programme</b></p> <p>Eu égard au référentiel d'AA du Master en traduction, cette unité d'enseignement contribue au développement et à l'acquisition des AA suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.1, 1.3, 1.4, 1.5</li> <li>• 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.7</li> </ul>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au cours du quadrimestre : évaluation formative et / ou pour partie certificative du travail de l'étudiant-e.</li> <li>• Évaluation certificative de première session (janvier) et de seconde session (août-septembre) : examen écrit.</li> </ul> <p>Pour l'évaluation certificative, l'étudiant-e présentera un <b>examen écrit</b> sur poste de travail du traducteur pour chacun des trois volets – économique, juridique, scientifique et technique – en rapport avec la ou les thématique(s) abordée(s) durant le quadrimestre et suivant le cahier des charges spécifiques qui sera communiqué.</p> <p>Le recours à la traduction automatique est interdit.</p> <p>En cas d'<b>absence injustifiée</b> à l'une des parties de l'examen, les trois parties ou volets de l'UE devront être représentées durant la session d'août / septembre.</p> <p>Si l'évaluation certificative finale de l'UE comprend également la remise d'un travail et que l'étudiant-e ne remet pas ce travail dans les délais requis, le titulaire du cours pourra, en vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen d'un-e étudiant-e.</p> <p>La <b>note finale</b> se compose de trois parties intégrées et d'égale importance. La note globale de l'UE correspond donc à la moyenne arithmétique des résultats obtenus pour les trois volets présentés.</p> <p>La réussite d'au moins deux de ces trois parties ou volets est indispensable pour démontrer les compétences et connaissances définies dans les acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement. Une note d'échec pour deux des trois volets présentés entraîne par conséquent une note d'échec pour la totalité de l'UE.</p> <p>Par ailleurs, si la note globale finale est inférieure à 10/20, seule(s) la ou les partie(s) en échec durant la session de janvier sera ou seront représentée(s) lors de la session d'août / septembre.</p> <p>Si l'UE n'est pas validée au terme d'une année, les trois parties ou volets devront être présentées l'année suivante.</p>

<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>Cours magistraux et séances d'exercices.                      Travail sur poste de travail du traducteur professionnel en présentiel ; travail préparatoire en non présentiel, via la plateforme <i>Moodle</i> (le cas échéant).                      Le recours à un logiciel de traduction automatique est rigoureusement interdit dans tout exercice ou épreuve de traduction, sauf – le cas échéant – dans le cadre spécifique d'un exercice de post-édition proposé par l'enseignant à des fins pédagogiques.                      La présence aux séances de travail en présentiel est obligatoire. En vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, l'absence répétée et injustifiée d'un-e étudiant-e au cours pourra être sanctionnée, les titulaires du cours pouvant proposer au jury de s'opposer à l'inscription aux sessions de janvier ou de septembre d'un-e étudiant-e qui n'aurait pas assisté à au moins 80 % des cours.</p>
<p>Contenu</p>	<p>Le cours « Ateliers de traduction spécialisée » est une initiation à la traduction du russe en français de textes spécialisés en droit, économie et sciences et techniques.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Traduction spécialisée - <b>Questions de droit</b> : après une introduction contrastive français-russe sur les domaines du droit et le droit des contrats, traduction du russe en français de contrats des types les plus fréquemment rencontrés dans la pratique des traducteurs (vente, bail, assurance, etc.).</li> <li>2. Traduction spécialisée - <b>Question d'économie</b> : traduction du russe en français de textes économiques d'ordre général, correspondance commerciale.</li> <li>3. Traduction spécialisée - <b>Questions techniques &amp; scientifiques</b> : étude contrastive de la langue des sciences et des techniques en russe et en français ; traduction du russe en français de textes de vulgarisation de nature technique ou scientifique en lien avec l'actualité technoscientifique.</li> </ol>
<p>Bibliographie</p>	<p>Chacun des trois ateliers de traduction spécialisée s'appuie sur des références théoriques propres fournies par chaque titulaire.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>LSTI</p>

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en traduction	TRAD2M	7		